

**MODIFICATION DE LA DELEGATION AU
PRESIDENT POUR LE REVERSEMENT DES
SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LES
PARTENAIRES AUX PROJETS DE
PROPRIETAIRES PRIVES**

Conseil Communautaire du 24 mai 2018

D 2018	D	41
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 du dossier 1 à 21 + 31 – 67 du dossier 22 à 23 – 65 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 64 du dossier 38 à 50	
Votants	77 du dossier 1 à 2 + 31 – 76 dossier 3 – 74 du dossier 4 à 23 – 73 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 71 du dossier 38 à 50	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **18 mai 2018** s'est réuni à l'espace des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ [+pouvoir Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 24 (sauf 31)] – Pascal LAPERCHÉ (du dossier 1 à 23 + 31)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Thierry LEROY (suppléant)
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND [+pouvoir Lisette DE LUCA (du dossier 1 à 23 + 31)]
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+pouvoir Josette PATISSOU)
<u>FaUILlet</u>	Michel NAU (suppléant)
<u>Fourgues Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [+pouvoir Sophie BORDERIE (du dossier 1 à 3 + 31)]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagrèze</u>	Jacques VERDELET
<u>Laupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+pouvoir Jean GUIRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC [+pouvoir Régine POVEDA à compter du dossier 22 (sauf 31)]
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES (pouvoir Jean.Pierre MARCHAND du dossier 1 à 3 + 31) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+pouvoir Charles CILLIERES du dossier 1 à 37) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+pouvoir Serge CARBONNET) – Laurence VALAY – Jean.Pierre MARCHAND à compter du dossier 4 (sauf 31)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (du dossier 1 à 21 + 31)
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Laurent PRUVOST (suppléant)
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY
<u>Absents ou excusés</u>	Guy IANOTTO - Lisette DE LUCA - Jean.Michel MOREAU - Gilbert DUFOURG - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET - Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (du dossier 1 à 3 + 31) - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN - Michel COUZIGOU - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - André CORIOU - Jean.Pierre VACQUE - Jean GUIRAUD - Jacques BILIRIT [à compter du dossier 4 (sauf 31)] - Régine POVEDA [à compter du dossier 22 (sauf 31)] - Jean.Luc ARMAND [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Pascal LAPERCHÉ [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Anne MAHIEU (à compter du dossier 38)
<u>Pouvoirs de</u>	Serge CARBONNET à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 3 + 31) – Charles CILLIERES à Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 37) – Jean.Luc DUBOURG à Philippe LABARDIN – André CORIOU à Isabelle CESA – Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND (jusqu'au dossier 23 + 31) – Josette PATISSOU à Maryline DE PARSCAU – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3 + 31) - Jean GUIRAUD à Francis DUTHIL – Régine POVEDA à Jean.Claude DERC (à compter du dossier 22) – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 24)
<u>Secrétaire de Séance</u>	Christophe COURREGELONGUE

Dossier n°41 -

MODIFICATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE REVERSEMENT DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LES PARTENAIRES AUX PROJETS DE PROPRIETAIRES PRIVES

Objet de la délibération

La présente délibération vise à faciliter l'équilibre financier des dossiers de demande de subventions en permettant à l'Agglomération de se porter mandataire des subventions qui peuvent être attribuées aux projets des propriétaires privés par la Fondation Abbé Pierre (FAP) dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH RU, PIG...) conduits et animés par le service Habitat de VGA.

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, l'Agglomération Val de Garonne anime un certain nombre de programmes en faveur de la réhabilitation et de la requalification du parc de logements privé ancien. A cet effet, le service habitat de VGA accompagne gratuitement les porteurs de projet depuis la définition de leur projet jusqu'à la livraison des travaux ; construction d'un programme de travaux à partir d'études techniques, conseils sur les devis, définition d'un plan de financement, aide administrative au montage des dossiers de demandes de subventions...

L'accompagnement des publics propriétaires fragiles nécessite que le service habitat recherche des financements complémentaires aux dispositifs de droit commun auprès de partenaires parmi lesquels la Fondation Abbé Pierre (FAP) au travers son Programme « SOS TAUDIS ». Dans ce cadre, les financements sollicités ne peuvent être versés directement aux propriétaires ni même aux entreprises et doivent nécessairement transiter par un tiers.

Les conditions d'intervention de la FAP sont détaillées au sein des conventions de programmes en cours sur le territoire de VGA et du Pays val de Garonne-Guyenne-Gascogne dont la FAP est signataire et reprises dans la convention annexée à la présente délibération.

La FAP peut intervenir au cas par cas dans le financement de tout ou partie du reste à charge des propriétaires. Après validation définitive du Bureau de la FAP, cette dernière versera à VGA les subventions attribuées aux propriétaires dans le cadre de conventions nominatives. Le versement de la subvention s'établira en deux temps : un premier versement d'acompte au démarrage de l'action et le versement du solde sur présentation des justificatifs de réalisation totale du projet. VGA sera chargée de transférer les fonds perçus aux entreprises ayant réalisé les travaux ou aux propriétaires. Ce transfert pouvant être opéré sur factures d'acompte et/ou lors de la présentation des factures finales.

Le montant moyen de financement de la FAP s'élève à 4 000€ par ménage aidé. Il est prévu une intervention annuelle sur 2 à 3 dossiers.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve que l'Agglomération perçoive les subventions accordées par la FAP aux projets de travaux des propriétaires occupants

Approuve le reversement des subventions accordées par la FAP aux projets de travaux des propriétaires occupants auprès des entreprises ou des propriétaires à réception de l'acompte et/ou du solde

Autorise M. Le Président à reverser les fonds correspondants auprès des entreprises ou des propriétaires

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

Votants	71
Pour	71
Contre	/
Abstention	/

Publication / Affichage
Le 30.05.2018

Fait à Marmande, le 24 mai 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,